

RCS : DOUAI Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00515 Numéro SIREN : 888 988 045 Nom ou dénomination : MAKARO
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2023 sous le numéro de dépôt 363

- 2 FEV. 2023

F1108

2020 BIS

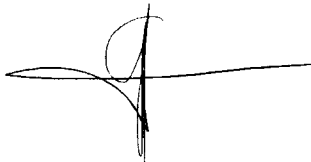
23/363

Comptes annuels

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Naessens Guillaume



MAKARO

4325 Route de Tournai
59500 DOUAI
Tél. 03 27 86 40 16

APE : 6630Z -
Siret : 88898804500017
www.ets-a2ti.com

m

MAZARS HAUTS DE France

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
22 Denis Papin

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél : 03 20 47 27 00

Fax : 03 20 67 53 40

Courriel :

Web :

Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2022	Net 30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	600 000		600 000	600 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	600 000		600 000	600 000
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	352 745		352 745	363 920
Autres créances	13 321		13 321	2 017
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	27 332		27 332	62 347
Charges constatées d'avance (3)	8 643		8 643	3 585
TOTAL ACTIF CIRCULANT	402 041		402 041	431 869
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 002 041		1 002 041	1 031 869
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	30/06/2022	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	516	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	9 804	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 304	10 320
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	516 625	510 320
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	100	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 433	4 680
Dettes fiscales et sociales	327 313	157 071
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	123 571	359 798
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	485 416	521 549
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 002 041	1 031 869
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	485 416	521 549
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/06/2022	30/06/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	554 099	303 267
Chiffre d'affaires net	554 099	303 267
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	4 667	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	27 764	10 845
Autres produits	94	171
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	586 624	314 284
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	12 788	7 223
Impôts, taxes et versements assimilés	30 593	2 918
Salaires et traitements	391 169	223 517
Charges sociales	144 308	68 481
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	350	3
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	579 207	302 142
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 417	12 141
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	7 417	12 141

Compte de résultat (suite)

	30/06/2022	30/06/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	1 113	1 821
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	586 624	314 284
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	580 320	303 963
BENEFICE OU PERTE	6 304	10 320
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : MAKARO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 1 002 041 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 304 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/09/2022.

Règles générales

Les comptes annuels au 30/06/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières	600 000			600 000
Immobilisations financières	600 000			600 000
ACTIF IMMOBILISE	600 000			600 000

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU A2TI EAR 59500 DOUAI	50 000	-28 582	100,00	-78 582
SAS A2TI 59500 DOUAI	112 500	1 316 221	100,00	115 653
SASU A2TI VRD 59500 DOUAI	50 000	99 930	100,00	49 930
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	600 000	600 000	109 327		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 374 709 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :	374 709	374 709	
Créances Clients et Comptes rattachés	352 745	352 745	
Autres	13 321	13 321	
Charges constatées d'avance	8 643	8 643	
Total	374 709	374 709	

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	17 328
Total	17 328

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 500 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	100,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 485 416 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	100	100		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 433	34 433		
Dettes fiscales et sociales	327 313	327 313		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	123 571	123 571		
Produits constatés d'avance				
Total	485 416	485 416		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	100			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 100 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	34 433
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	102 267
CHARGES A PAYER - CHARGES SOCIALES	82
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	753
Taxe d'apprentissage	147
RRR ET AVOIRS A ACCORDER	14 244
Total	151 925

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	8 643		
Total	8 643		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/06/2022
PRESTATIONS A2TI :	408 368
PRESTATIONS A2TI EAR :	52 875
PRESTATIONS A2TI VRD :	92 856
TOTAL	554 099

MAKARO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 000 euros
Siège social : 4325 Route de Tournai
59500 DOUAI
888 988 045 RCS DOUAI

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{er} DECEMBRE 2022**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

DEUXIEME DECISION

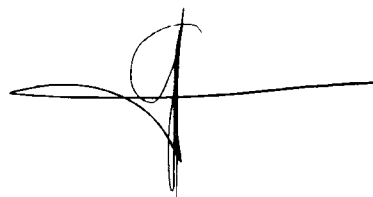
L'Associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 6 304,03 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 304,03 €
A la réserve légale	315,20 €
Représentant 5% du bénéfice distribuable	
Et le solde, soit	5 988,83 €
En totalité au compte « Autres réserves »	

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur Guillaume NAESSENS,
Gérant



SARL MAKARO

4325 route de Tournai

59500 DOUAI



RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
Exercice clos le 30 Juin 2022

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME**

Naessens Guillaume

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line.

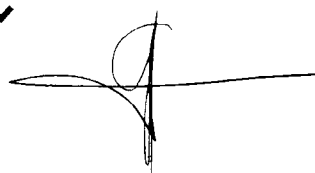
SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME**

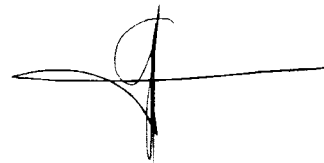
Naessens Guillaume



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Naessens Guillaume



Commissaires aux
Comptes associés
Patrick CHAVALLE
Guillaume DELAETER
Frédéric DELMART
Alain FONTAINE
Cyrille LANGUILLE
Arnaud L'HERMINÉ
Corinne NOIRET-HOURIEZ
Isabelle TARANNE
Jacques THOMÉ
Eric VANNESTE

S.A.R.L MAKARO

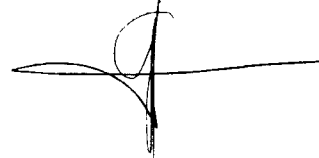
4325 Route de Tournai

59 500 DOUAI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2022

Naessens Guillaume



Aux associés de la société MAKARO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAKARO relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



2 bis, Chemin de la Blanchisserie 59400 Cambrai - Tél. 03 27 82 27 11 - contact@bdl-cambrai.fr

Cambrai

Valenciennes

Saint-Amand

La Bassée

Arras

Tourcoing

Lambersart

Armentières

Douai

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code du commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes notamment assurés :

- ✓ De la réalité et de l'exhaustivité du chiffre d'affaires ;
- ✓ De l'exhaustivité des charges de personnel.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code du commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

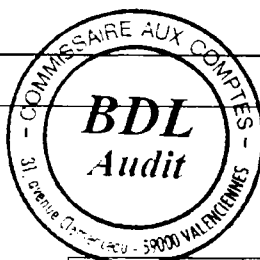
Fait à Valenciennes, le 13 décembre 2022

SARL BDL AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de DOUAI

Patrick CHAVALLE

Commissaire aux Comptes associé

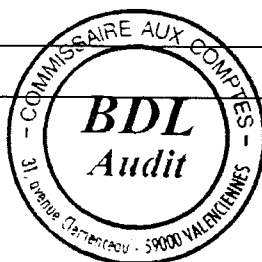


Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2022	Net 30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	600 000		600 000	600 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	600 000		600 000	600 000
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	352 745		352 745	363 920
Autres créances	13 321		13 321	2 017
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	27 332		27 332	62 347
Charges constatées d'avance (3)	8 643		8 643	3 585
TOTAL ACTIF CIRCULANT	402 041		402 041	431 869
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 002 041		1 002 041	1 031 869
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

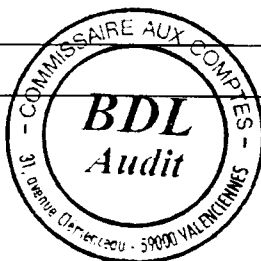
 Bilan Passif


	30/06/2022	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	516	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	9 804	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 304	10 320
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	516 625	510 320
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	100	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 433	4 680
Dettes fiscales et sociales	327 313	157 071
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	123 571	359 798
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	485 416	521 549
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 002 041	1 031 869
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	485 416	521 549
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	30/06/2022	30/06/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	554 099	303 267
Chiffre d'affaires net	554 099	303 267
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	4 667	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	27 764	10 845
Autres produits	94	171
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	586 624	314 284
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	12 788	7 223
Impôts, taxes et versements assimilés	30 593	2 918
Salaires et traitements	391 169	223 517
Charges sociales	144 308	68 481
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	350	3
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	579 207	302 142
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 417	12 141
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	7 417	12 141



Compte de résultat (suite)

	30/06/2022	30/06/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	1 113	1 821
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	586 624	314 284
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	580 320	303 963
BENEFICE OU PERTE	6 304	10 320
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : MAKARO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 1 002 041 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 304 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/09/2022.

Règles générales

Les comptes annuels au 30/06/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

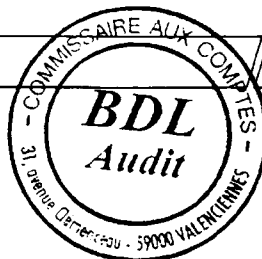
L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir

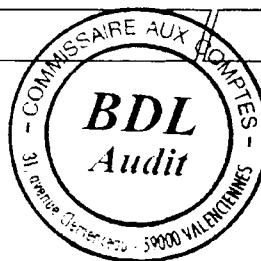


Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières	600 000			600 000
Immobilisations financières	600 000			600 000
ACTIF IMMOBILISE	600 000			600 000



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

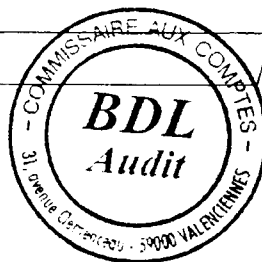
Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU A2TI EAR 59500 DOUAI	50 000	-28 582	100,00	-78 582
SAS A2TI 59500 DOUAI	112 500	1 316 221	100,00	115 653
SASU A2TI VRD 59500 DOUAI	50 000	99 930	100,00	49 930
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avais	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	600 000	600 000	109 327		
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					



Notes sur le bilan

Actif circulant

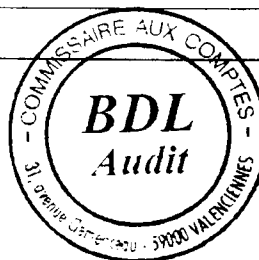
Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 374 709 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :	374 709	374 709	
Créances Clients et Comptes rattachés	352 745	352 745	
Autres	13 321	13 321	
Charges constatées d'avance	8 643	8 643	
Total	374 709	374 709	

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	17 328
Total	17 328



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 500 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	100,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 485 416 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	100	100		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 433	34 433		
Dettes fiscales et sociales	327 313	327 313		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	123 571	123 571		
Produits constatés d'avance				
Total	485 416	485 416		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	100			

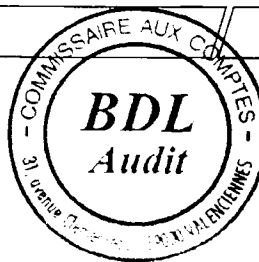
Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 100 euros.

Notes sur le bilan
**Charges à payer****Montant**

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	34 433
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	102 267
CHARGES A PAYER - CHARGES SOCIALES	82
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	753
Taxe d'apprentissage	147
RRR ET AVOIRS A ACCORDER	14 244
Total	151 925

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	8 643		
Total	8 643		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/06/2022
PRESTATIONS A2TI :	408 368
PRESTATIONS A2TI EAR :	52 875
PRESTATIONS A2TI VRD :	92 856
TOTAL	554 099

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Commissaires aux
Comptes associés
Patrick CHAVALLÉ
Guillaume DELAETER
Frédéric DELMART
Alain FONTAINE
Cyrille LANGUILLE
Arnaud L'HERMINÉ
Corinne NOIRET-HOURIEZ
Isabelle TARANNE
Jacques THOMÉ
Eric VANNESTE

S.A.R.L. MAKARO
4325 Route de Tournai
59500 DOUAI

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 Juin 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce.



2 bis, Chemin de la Blanchisserie - 59400 Cambrai - Tél. 03 27 82 27 11 - contact@bdl-cambrai.fr

Cambrai

Valenciennes

Saint-Amand

La Bassée

Arras

Tourcoing

Lambersart

Armentières

Douai

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec la société A2TI

- **Personnes concernées :**

Monsieur Guillaume NAESSENS, représentant la société MAKARO, présidente de la SAS A2TI :

- **Convention de prestation de services**

La société MAKARO s'engage à fournir à la société A2TI les prestations suivantes :

- Assistance dans la gestion administrative et financières des sociétés.
- Assistance en matière commerciale et opérationnelles.
- Assistance en matière informatique.

La prestation refacturée à la société A2TI pour l'exercice clos au 30 juin 2022, s'est élevée à 307 477,00 euros.

- **Avances en compte courant**

La société MAKARO a consenti des avances en trésorerie à la société SAS A2TI pour un montant de 109 326,50 euros au cours de l'exercice écoulé. Ces avances n'ont pas été rémunérées sur l'exercice.

Convention avec la société A2TI EAR

- **Personnes concernées :**

Monsieur Guillaume NAESSENS, représentant la société MAKARO, présidente de la SAS A2TI EAR

- **Convention de prestation de services**

La société MAKARO s'engage à fournir à la société A2TI EAR les prestations suivantes :

- Assistance dans la gestion administrative et financières des sociétés.
- Assistance en matière commerciale et opérationnelles.
- Assistance en matière informatique.

La prestation refacturée à la société A2TI EAR pour l'exercice clos au 30 juin 2022, s'est élevée à 33 958,00 euros.

Convention avec la société A2TI VRD

- **Personnes concernées**

Monsieur Guillaume NAESSENS, représentant la société MAKARO, présidente de la SAS A2TI VRD

➤ **Convention de prestation de services**

La société MAKARO s'engage à fournir à la société A2TI VRD les prestations suivantes :

- Assistance dans la gestion administrative et financières des sociétés.
- Assistance en matière commerciale et opérationnelles.
- Assistance en matière informatique.

La prestation refacturée à la société A2TI VRD pour l'exercice clos au 30 juin 2022, s'est élevée à 68 534,00 euros.

Fait à Valenciennes, le 13 Décembre 2022

SARL BDL AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

Patrick CHAVALLE
Commissaire aux Comptes associé